

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_10

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR UNE MISSION D'AUDIT
DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT POUR LE BÂTIMENT DE LA
MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE TARN-ET-GARONNE**

La collectivité a lancé un marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission d'audit diagnostic de l'existant pour le bâtiment de la médiathèque départementale de Tarn et Garonne.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée
- Marché à lot unique
- Durée du marché : 3 mois maximum
- Marché composé d'une tranche ferme et dix neuf tranches conditionnelles définies comme suit :

Tranche ferme - Diagnostics, études, APS/APD : renforcement structure et système chauffage

Tranche conditionnelle 1 - Diagnostic, étude, APS/APD : toiture

Tranche conditionnelle 2 - Diagnostic, étude, APS/APD : menuiseries extérieures

Tranche conditionnelle 3 - Diagnostic, étude, APS/APD : réfection
couverture
Tranche conditionnelle 4 - Diagnostic, étude, APS/APD : isolation des
murs
Tranche conditionnelle 5 - Diagnostic, étude, APS/APD : électricité
Tranche conditionnelle 6 - Etablissement DCE : renforcement structure
tridimensionnelle
Tranche conditionnelle 7 - Etablissement DCE : système de chauffage
Tranche conditionnelle 8 - Etablissement DCE : isolation toiture
Tranche conditionnelle 9 - Etablissement DCE : menuiseries extérieures
Tranche conditionnelle 10 - Etablissement DCE : réfection complète des
couvertures

Tranche conditionnelle 11 - Etablissement DCE : isolation des murs
Tranche conditionnelle 12 - Etablissement DCE : électricité
Tranche conditionnelle 13 - Suivi de chantier : renforcement structure
tridimensionnelle
Tranche conditionnelle 14 - Suivi de chantier : système de chauffage
Tranche conditionnelle 15 - Suivi de chantier : isolation toiture
Tranche conditionnelle 16 - Suivi de chantier : menuiseries extérieures
Tranche conditionnelle 17 - Suivi de chantier : réfection complète des
couvertures
Tranche conditionnelle 18 - Suivi de chantier : isolation des murs
Tranche conditionnelle 19 - Suivi de chantier : électricité

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2013, a examiné l'offre déposée dans les formes et délais requis ; le prix proposé figure dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 40 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunion le 19 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

. le marché avec l'entreprise et pour le montant suivants :

Maîtrise d'œuvre pour une mission d'audit diagnostic de l'existant pour le bâtiment de la médiathèque départementale de Tarn et Garonne

Titulaire : SCP CASCARIGNY/GIRUS

Forfait total de rémunération : 162 955,00 € HT

(tranche ferme : 37 515,00 € HT)

. toutes les pièces afférentes.

- Précise que ce marché est composé d'une tranche ferme et de dix neuf tranches conditionnelles.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,